

## Bulletin d'information 2013-003 (modifié octobre 18, 2013)

## Taux d'impôt sur services de santé et taux d'imposition

à utiliser lors de la préparation des dépôts de demandes 2013-2014

## Impôt sur services de santé

Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a avisé que le montant d'impôt estimatif sur les services de santé pour 2013 est de 28 932 512,64 \$.

Le total des primes d'assurance responsabilité et d'assurance individuelle pour 2012 a été de 313 763 000,00 \$.

Par conséquent, le taux d'impôt sur les services de santé à utiliser pour les dépôts de demandes 2013-2014 est de **9,22** p. 100.

Pour toute question ou préoccupation concernant ce qui précède, n'hésitez pas à nous téléphoner.

## **Taxes**

Veuillez consulter les taux d'imposition fédéral et provincial pour 2013-2014. On s'attend à ce que les compagnies utilisent ces chiffres pour calculer le taux d'imposition de leurs dépôts de demandes basés sur les gains encaissés durant la période d'application des nouvelles politiques.

Combiné : 27 p. 100 Fédéral : 15 p. 100

Provincial: 12 p. 100 (après le 1<sup>er</sup> juillet 2013)

Le taux d'imposition provincial avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013 était de 10 p. 100.

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick Kelly Ferris, directrice des Services d'assurance kelly.ferris@nbib-canb.org 506-643-7711